



Procès-Verbal du Conseil municipal du 10 mai 2023

Début de séance : 20h40

PRESENTS : Mathieu LADET, Cédric FABRE, Anne CALMELS, Michel SENTY, Olivier GARAMPON, Christophe BRUN, Emmanuel LAYRAL.

ABSENTS EXCUSES : Pierre SAUVEPLANE, Jean-Jacques RODIER, Mathieu VERLAGUET.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du CR du CM du 13 avril 2023
- CR des décisions du maire
- Renouvellement de la convention ADS (Autorisation Droit du Sol) avec Aveyron Ingénierie
- Modification du bail commercial – Restaurant La Pourtanelle
- Questions diverses

Délibérations et décisions du conseil municipal :

- **Désignation d'un secrétaire de séance :** GARAMPON Olivier a été désigné à sept voix pour afin de remplir cette fonction.
- **Approbation du PV du CM du 13 avril 2023 :** adopté à l'unanimité des membres présents.
- **CR des décisions du maire :** Pas de décisions de prises depuis le 13 avril 2023
- **Renouvellement de la convention ADS avec Aveyron Ingénierie :** Le conseil municipal décide de renouveler la convention d'instruction de l'ensemble des actes et autorisations d'urbanisme relatifs à l'occupation du sol de la commune à l'exception des certificats d'urbanisme informatif (C.U.a) avec Aveyron Ingénierie à compter du 1^{er} septembre 2023 et ce, pour une période de 5 années.
- **Modification du bail commercial – Restaurant La Pourtanelle :** Le conseil municipal accepte de modifier le bail commercial du 27 juin 2018 en enlevant des biens loués le studio situé dans le Fort de Saint-Jean d'Alcas et cadastré E48. Les frais engendrés par la rédaction de cet acte seront partagés pour moitié par chacune des parties.

Fin de séance : 21h30

Le Maire
CALMELS Anne

Le secrétaire de séance
GARAMPON Olivier